



FICHE DE POSTE

Le HCÉRES recrute le directeur(trice) de l'Office de l'Intégrité Scientifique (OFIS)

CLÔTURE DES CANDIDATURES LE 22 NOVEMBRE 2017

PRÉSENTATION DU HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est une autorité administrative indépendante créée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Son organisation et son fonctionnement sont régis par le décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014. Le Haut Conseil est chargé :

- d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique et l'Agence nationale de la recherche, les entités de recherche ; les formations et diplômes des établissements d'enseignement supérieur ou, le cas échéant, de valider les procédures d'évaluation réalisées par d'autres instances ;
- d'évaluer, à leur demande, les établissements d'enseignement supérieur étrangers ;
- de produire des analyses et indicateurs à l'échelle nationale et internationale en s'appuyant sur les travaux de l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST), département du Hcéres ;
- de contribuer à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique, observer les pratiques et accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de leurs obligations, en s'appuyant sur l'Office français d'intégrité scientifique (OFIS), département du Hcéres.

Le Hcéres est administré par un collège composé de 30 membres, dont le président. À ses côtés, siègent le Conseil d'orientation scientifique de l'OST et le Conseil de l'intégrité scientifique. Composé de 12 membres nommés par le président du Hcéres. Ce conseil supervise les activités et valide le programme des travaux de l'OFIS. Il contribue aussi aux évolutions des référentiels d'évaluation en ce qui concerne l'éthique et l'intégrité scientifique.

Le Hcéres est organisé en 8 départements, dont 4 départements d'évaluation, un département Europe et International, un département du système d'information, ainsi que les départements OST et l'OFIS, encadré par un secrétariat général.

PRÉSENTATION DU DEPARTEMENT OFIS

Dirigé par un directeur ou une directrice, le département Ofis sera composé, dans un premier temps, de deux conseillers scientifiques, de deux chargés de mission et d'un personnel d'appui administratif. Il bénéficiera des services du secrétariat général pour ce qui relève des questions de la qualité, de la communication, de l'informatique et du conseil juridique.

PRINCIPALES ACTIVITES

Membre du comité de direction du HCERES, le directeur/la directrice de l'OFIS participe à l'élaboration de la stratégie dans le domaine de l'intégrité scientifique du Hcéres et à sa mise en œuvre. A ce titre, il rend compte directement auprès du président.

Il lui appartiendra, notamment, de :

- Organiser la veille documentaire, développer l'expertise du département, organiser la mission d'observatoire ;
- Contribuer à la définition de la méthodologie de la formation des référents des établissements et participer à l'animation de leur réseau ;
- Contribuer en matière d'intégrité scientifique à la réalisation des référentiels des départements d'évaluation et à la production de leurs rapports ;
- Représenter l'OFIS dans les instances de coopération internationale du domaine ;
- Organiser le travail du département et le management de l'équipe.

De plus, le directeur du département OFIS, élaborera chaque année, le programme prévisionnel des travaux qu'il présentera au Conseil de l'Intégrité Scientifique ainsi que le bilan des activités réalisées au cours de l'année écoulée.

PROFIL

Le directeur/la directrice de l'OFIS possède de solides compétences dans le domaine de l'intégrité scientifique. S'appuyant sur une connaissance approfondie du domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur, de ses différents enjeux, de ses évolutions récentes et de ses acteurs au niveau national, européen et international, il/elle aura réalisé des travaux de qualité reconnus dans le domaine ou occupé des fonctions dans lesquelles la problématique de l'intégrité scientifique a été abordée.

QUALITE RECHERCHEE

Vision stratégique ;
Management d'équipe ;
Bonne capacité de communication.

PROCEDURE

Le directeur/la directrice est nommé(e) par le président du Haut Conseil sur proposition du Conseil de l'Intégrité Scientifique, garant de la qualité de ses travaux. Son mandat est de quatre ans, renouvelable une fois. Les candidats doivent adresser leur dossier (CV et lettre de motivation) avant le mercredi 22 novembre 2017, 17h, par voie électronique à "president@hceres.fr". Le retour du comité de sélection leur sera notifié le 30 novembre au plus tard. Une commission de sélection aura pour mission d'établir la liste des candidats retenus pour participer aux auditions.